

# collégiens et créés



**AIDE A LA VIE  
ASSOCIATIVE  
DANS LE SECOND DEGRE  
2019 / 2020**

**CITOYENS – ACTEURS  
pour le XXIème siècle**

la ligue de  
l'enseignement  
fédération charentaise des œuvres laïques

**Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques**  
14 rue Marcel Paul - BP 70334 - 16008 ANGOULEME  
Tél 05 45 95 17 89 E-mail : [assoc.fol16@ac-poitiers.fr](mailto:assoc.fol16@ac-poitiers.fr)  
Site internet : [www.fcol16.org](http://www.fcol16.org)

# Vie associative, pourquoi ?

Circulaire du 19 décembre 1968

« Le foyer des élèves prépare à la vie civique et sociale et doit contribuer à l'épanouissement de leur personnalité »

Circulaire du 2 avril 1991

« Pour mieux marquer la responsabilité des élèves dans la conduite de l'association, le foyer pourra prendre le nom de Maison des lycéens.

Sa direction sera assurée par des élèves majeurs. »

En tant qu'association complémentaire de l'enseignement public agréée par l'Education Nationale et fédération d'associations, la FCOL-Ligue de l'Enseignement de la Charente s'inscrit comme un partenaire privilégié des établissements scolaires.

A travers ce partenariat, nous souhaitons faire en sorte que la vie associative soit véritablement partie prenante dans la vie des collèges et des lycées et participe à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté chez les jeunes.

*Chaque formation doit s'adapter, dans sa forme et son contenu, à la réalité de l'établissement.*

# Vie associative, comment ?

## QUELQUES EXEMPLES DE FORMULES PROPOSEES PAR LA FCOL

### LE MODULE

3 heures, sur un thème précis, par exemple :

« *Le foyer socio-éducatif* »

« *La conduite de réunion* »

« *La mise en place d'une action* »

En complément de l'action des membres de la  
Communauté éducative.  
*Dans l'établissement*

### LA JOURNEE

2 à 3 thèmes liés par un objectif précis :

« la fonction d'élu de la Maison des lycéens ou du foyer »,

« les droits et les devoirs des adhérents »,

« les différentes instances de l'association ».

*Dans ou Hors de l'établissement.*

### LE CYCLE

Un enchaînement de plusieurs modules traitant chacun  
un thème et placés à des moments « stratégiques »  
(avant l'Assemblée Générale, après le 1<sup>er</sup> trimestre...)  
*Successivement dans et hors de l'établissement.*

### LE SEJOUR

2 à 3 jours de formation entrecoupés de temps de  
pratiques sportives ou culturelles.

*Hors de l'établissement, dans un Centre d'Accueil  
de la FCOL.*

## LA VIE ASSOCIATIVE AU COLLEGE ET AU LYCEE

En complément du travail des acteurs, jeunes  
et adultes, de l'établissement, des formations  
visant à promouvoir la vie associative, dynamiser  
l'action des clubs, faire émerger et aider  
des projets pouvant être organisés.

### Quelques exemples :

- Mener à bien son projet d'activité.
- Favoriser l'information et la communication.
- Organiser une manifestation.
- Fonctionnement d'une association.
- Elaborer un règlement intérieur du foyer
- Créer une association ou une Juniors  
Association dans l'établissement
- Préparer l'Assemblée Générale du foyer
- S'organiser pour mettre en place une nouvelle  
activité au collège
- Préparer les réunions statutaires du foyer  
ou de la Maison des Lycéens
- Mener une action de solidarité
- Proposer un programme d'activités à la Maison  
des Lycéens

Pour tout renseignement, contacter à la FCOL :  
Sylvain COLMAR 05 45 95 89 01

## Démarches préalables

- Définition avec le chef d'établissement des objectifs et du contenu de la formation.
- Détermination d'une équipe de pilotage (professeurs, conseiller d'éducation, personnels administratifs, parents...).
- Proposition d'un programme détaillé avec évaluation du coût financier.
- Signature d'une convention :  
FCOL-Ligue de l'Enseignement de la Charente/ ETABLISSEMENT pour acceptation.

**निदेशित परामर्शफलः**